



exécution d'une ordonnance en référé

Par **tolérante**, le **04/02/2019** à **12:33**

Dans le cadre d'un litige avec un garage (TGI), une ordonnance (suite assignation du garage en référé) a été rendue le 16 janvier dernier mentionnant "Nous, juge des référés", statuant par ordonnance contradictoire et en premier ressort, ordonnons à la société X de mettre à disposition le son propriétaire le véhicule litigieux à première demance"

L'ordonnance a été délivrée par huissier au garage le 29 janvier dernier. Puis-je donc dès maintenant me rendre au garage récupérer mon véhicule ? (le délai d'appel n'étant pas encore écoulé)

L'appel suspendra t'il la la condamnation du garage à me restituer mon véhicule ?

Merci par avance pour vos conseils